

**ARRETE n° 2001 – 0084 du 15 janvier 2001
portant inscription d'objets mobiliers sur l'inventaire supplémentaire
à la liste des objets mobiliers classés**

**LE PREFET DU FINISTERE,
Chevalier de la Légion d'Honneur,**

VU la loi modifiée du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques et notamment son article 24 bis;

VU le décret modifié du 19 octobre 1971 pris pour l'application de la loi n° 70-1219 du 23 décembre 1970 modifiant et complétant la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques ;

VU l'avis de la commission départementale des objets mobiliers du 11 décembre 2000 ;

SUR proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture du Finistère ;

A R R E T E

ARTICLE 1^{er} :

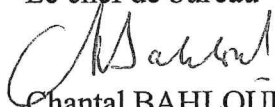
Les objets désignés dans les deux annexes ci-jointes sont inscrits sur l'inventaire supplémentaire à la liste des objets mobiliers classés.

ARTICLE 2 : le présent arrêté sera inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Finistère.

ARTICLE 3 : M. le Secrétaire Général de la Préfecture du Finistère, Mme le Conservateur des antiquités et objets d'art du Finistère, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Finistère et notifié aux propriétaires et au clergé affectataire.

Fait à QUIMPER, le 15 janvier 2001

Pour ampliation,
Le chef de bureau


Chantal BAHLOÛL

Le Préfet,
Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général,
Signé
Hervé BOUCHAERT

OBJETS PROPOSES POUR
L'INSCRIPTION A L'INVENTAIRE SUPPLEMENTAIRE

GUISSENY – CHAPELLE DE BRENDAOUEZ

N° D'ORDRE	OBJETS	MATIERE	DATATION
33	« Donation du Rosaire », tableau de Félix BARRET (1807-1888)	Huile sur toile	Milieu XIXe
34	« La Bonne Mort », tableau attribué à Yan D'ARGENT (1824-1889)	Huile sur toile	2 nd e ½ du XIXe
35	Sainte Anne Trinitaire avec Vierge allaitante, groupe	Bois polychrome	XVIe